

comité, dont il peut examiner le rapport lorsqu'il est reçu par la Chambre, de dire s'il approuve ou non la ligne de conduite suivie. C'est tout ce qu'on peut faire pour le moment, et c'est un droit que le Parlement conserve intégralement. Nous avons fourni dès que nous l'avons pu les renseignements relatifs à la dépense des fonds obtenus par mandat.

Je trouve que l'honorable député nous fait maintenant perdre notre temps, qu'il aurait été inutile que nous augmentions les crédits supplémentaires des sommes déjà dépensées par mandat, puisque cela serait revenu à demander au Parlement de perdre son temps, ce que nous ne sommes pas disposés à faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je trouve fort intéressant que mon bon ami,—je souligne les mots "bon ami", me rappelant d'autres jours,—estime que c'est perdre le temps du Parlement que de se préoccuper du rapport qui existe entre le Parlement et les dépenses que fait l'exécutif...

L'hon. M. Fulton: Je prends la parole pour un fait personnel, monsieur le président. Je demande à l'honorable député de ne pas dénaturer le sens de mes paroles. Je n'ai rien dit de ce genre. J'ai dit que j'estimais que ç'aurait été une perte de temps que de demander au Parlement d'étudier les crédits, augmentés de la somme prévue dans le mandat du Gouverneur général, alors que, en réalité, l'argent avait été dépensé et que l'inclure aurait équivalu à dénaturer les crédits. J'estimais cependant qu'il y avait lieu d'informer le Parlement et de lui donner l'occasion de se prononcer sur la question. Nous lui avons fourni cette occasion en déposant le décret du conseil le plus tôt possible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Très bien, monsieur le président, j'accepte la mise au point. Je m'exprimerai autrement. J'ai peine à croire que mon honorable ami estime que c'est une perte de temps que de discuter cette façon d'utiliser des mandats du Gouverneur général lorsque c'est la première fois, à ma connaissance, dans l'histoire de la Chambre des communes, qu'on agit de cette façon. L'augmentation des crédits supplémentaires que le ministre critique comme n'étant pas logique est une méthode suivie depuis de nombreuses années. Quand on modifie les usages, et autant que je sache c'est la première fois que cela se produit de cette façon, je crois que le Parlement, soucieux de cette fonction suprême qu'est le contrôle des dépenses, ne fait que son devoir quand il examine la question de savoir quelle serait la bonne façon de procéder à l'égard des mandats du Gouverneur général.

Je rends entier hommage à mon honorable ami pour la franchise de son attitude en établissant bien clairement que nous n'en avons pas à certains éléments de la situation. Il conviendra avec moi que nous ne cherchons pas à établir si l'objet de la dépense est souhaitable. Nous ne contestons pas non plus la question d'urgence qui rendait nécessaire que le gouvernement obtînt de l'argent par voie de mandats du Gouverneur général. La légalité des mandats du Gouverneur général ne pose pas de question non plus. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est sur le point de savoir si c'est une bonne idée de modifier une pratique consacrée par les années et voulant que l'argent dépensé en vertu de mandats du Gouverneur général soit inscrit dans des crédits ultérieurs, afin que le Parlement ait la chance d'étudier la question en comité des subsides.

Nous avons maintenant cette autre façon de procéder: on dépose simplement le décret du conseil comme le requiert la loi sur l'administration financière, en ne laissant à la Chambre, si elle le désire, qu'à procéder, comme il le dit, par voie de motion sur le fond du décret du conseil. Je sais ce que mes honorables amis disaient quand ils étaient dans l'opposition, de cette manière indirecte de contrôler le gouvernement. Ils savent qu'il y a une façon beaucoup plus directe de contrôler le gouvernement: en faisant insérer un poste de dépenses dans les prévisions budgétaires, comme c'est le cas depuis des années à l'égard des mandats du Gouverneur général.

Cela m'inquiète, vu que, je le répète, c'est la première fois que cela arrive. Je dois préciser qu'il y a eu deux mandats en août dernier, l'un pour le ministère des Affaires des anciens combattants et l'autre pour le ministère à l'étude. Nous n'avons pas soulevé la question en étudiant les prévisions budgétaires des affaires des anciens combattants; voilà pourquoi je dis que c'est le premier. Je vois qu'il est une heure, monsieur le président.

(La séance, interrompue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Fulton: Au moment de la suspension de la séance à une heure, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre venait de répéter que nous nous étions écartés des règles établies en n'inscrivant pas aux crédits supplémentaires dont le comité est maintenant saisi la somme de \$2,480,000 dépensée